

IZOARD : UN PAS DE PLUS DANS L'ILLÉGALITÉ



Source : tract publicitaire de la SARL Napoléon

Après l'utilisation prohibée des motoneiges (*Art. 3 de la loi du 3 janvier 1991*), le restaurant d'altitude dit "Refuge Napoléon" franchit **un pas de plus dans l'illégalité** en proposant désormais, trois fois par jour, la montée à l'auberge en chenillette de 10 places !

Cette pratique est évidemment formellement interdite (*Confirmations du Conseil d'État du 25 février 1997 et du 30 décembre 2003*).

Le tract diffusé par la SARL Napoléon **tombe également sous le coup de la loi** (*Art. 12. : Est interdite toute forme de publicité directe ou indirecte présentant un véhicule en situation d'infraction [...]*).

Face à la prolifération en montagne des activités motorisées à des fins de loisir, et face à l'inertie des pouvoirs publics, **nous devons nous mobiliser à nouveau** pour

- * **exiger que la loi soit enfin respectée**
- * **réaffirmer avec force que RESPECT de la nature et des personnes, et LOISIRS MOTORISÉS sont incompatibles.**

Contactez-nous

S.O.S. Environnement – Mountain Wilderness - C.A.F.
Association pour l'Étude et la Sauvegarde des la vallée de Cervières

Document imprimé par nos soins – Préservez l'environnement : ne le jetez pas sur la voie publique.